

<p>École Primaire Simone Veil</p> <p>79 Chemin de l'Église</p> <p>73100 Moux</p> <p>04 79 61 62 05</p> <p>ce.0731063j@ac-grenoble.fr</p>	<p>PROCÈS VERBAL</p> <p>CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÈVES 2nd</p> <p>TRIMESTRE</p> <p>30 janvier 2023 – 15h45</p>
--	---

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon

<p>Invités : délégués des classes :</p>	<p>Hector, Lucie – CM2</p> <p>Luis, Lisa – CM1</p> <p>Noah, Charlie – CE2</p> <p>Lenny, Mila – CE1</p> <p>Alice, Gabriel – CP-CE1</p> <p>Clémence, Aurian – GS-CP</p>
---	---

Début du conseil d'école : 30 janvier – 15h45.

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par lui-même pour le premier, par une personne extérieure pour le second et par un élève pour le troisième.

Tom est alors désigné secrétaire de séance.

I. Retour sur les points du 1^{er} conseil d'école élèves :

Les élèves déplorent que la cour de récréation soit toujours aussi vide malgré les nombreuses demandes (verdure, jeux).

Les élèves notent une petite évolution très récente concernant le goûter.

La question des porte-manteaux a été évoquée à nouveau.

II. Ordre du jour et décisions :

A. GS-CP

- 1- Installer la structure dans la cour de récréation le plus rapidement possible.
Le directeur annonce que la structure sera installée au plus tard pour le retour des vacances de printemps.
- 2- Avoir des élèves médiateurs dans la cour de récréation.
Après discussion concernant les différents temps de récréation, il est décidé que les élèves de CE1 peuvent être élèves médiateurs durant le second service de récréation.

B. CP-CE1 :

- 1- Avoir une table de ping-pong.
La discussion a porté sur l'aspect organisationnel de ce type de jeu.
Ce souhait sera soumis à la municipalité.
- 2- Avoir une bibliothèque dans la cour de récréation.
Le directeur apprécie et remercie les élèves pour cette belle initiative. Après discussion du lieu d'installation et des modalités pratiques, l'ensemble des membres y sont favorables. Ce point sera également soumis à la municipalité.
- 3- Organiser un tournoi inter-classe de foot.
Après une longue discussion autour de l'organisation d'un potentiel tournoi, il a été décidé que les délégués de CM2 prendraient en charge la composition et l'organisation intégrale du tournoi au sein de l'école pour les élèves volontaires.

C. CE1

- 1- Avoir un planning concernant l'utilisation du grand terrain.
Après avoir bien pris en compte l'ensemble des enjeux, il est trouvé un consensus autour du fait que chaque classe doit bien respecter l'horaire de récréation afin d'éviter tout problème concernant l'utilisation de l'espace de la cour.
- 2- Les élèves les plus âgés de l'école n'ont pas un comportement bienveillant avec les plus petits.
Un rappel va être effectué quant au comportement à avoir dans la cour de récréation.
Les élèves médiateurs et les adultes sont là en cas de besoin.
- 3- Avoir un mur pour le tennis dans la cour de récréation.
L'ensemble des délégués ont discuté de cette proposition.
Il s'avère que les balles seraient bien trop dangereuses pour une utilisation lors des récréations. Néanmoins, il est tout à fait possible que lors des séances d'EPS, ce sport soit pratiqué.

4- CE2

- 1- Avoir un goûter pour la récréation.
La question est abordée sur tous les aspects : le contenu, le moment et les modalités de distribution.
Les délégués arrivent à la conclusion que le goûter n'est pas interdit mais il doit être pris de manière discrète. Il est souligné qu'avec un petit déjeuné équilibré, le goûter n'est pas nécessaire (surtout l'après-midi avec le goûter de garderie).
- 2- Refaire la pelouse vers les bancs.

L'idée a fait l'unanimité. Ce point est intégré au projet de la cour de récréation.

3- Refaire le marquage du terrain de foot.

Ce point a suscité beaucoup de discussion. Il est décidé de demander à la municipalité de refaire le marquage afin de cantonner le jeu à l'espace délimité.

5- CM1 :

1- Avoir davantage de porte-manteaux.

Ce point va être réabordé avec l'équipe municipale.

2- Les punitions et les propos du personnel de garderie sont excessifs.

Le directeur rappelle que les règles scolaires et périscolaires sont les mêmes. Les agents périscolaires ont beaucoup d'enfants à encadrer et il n'est pas toujours simple de gérer le groupe.

Une discussion avec la responsable des affaires scolaire aura lieu afin d'évoquer ce point.

3- Rehausser le grillage.

Une demande avait été effectuée à la mairie concernant le grillage. Ce point sera réabordé.

6- CM2 :

1- Avoir un planning de jeu de récréation.

Il est évoqué les différents types de jeux de récréation.

Des plannings sont déjà présents concernant l'utilisation du grand espace.

Des plannings de classe peuvent tout à fait être réalisés concernant des jeux précis.

2- Réaliser un marquage dans la cour de récréation pour l'athlétisme.

La question du marquage est évoquée mais également le type de marquage.

Une demande sera effectuée à la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchène-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 30 janvier 2023 – 16h

Le prochain conseil d'école élève aura lieu le 12 juin à 15h45

Le directeur,

Le secrétaire de séance

Président du conseil d'école

